

Organisateur : Centre Nautique de Lorient / Azimut

Créateur : AZIMUT

## INSTRUCTIONS DE COURSE DEFI AZIMUT Edition 2020

### 1. REGLES

La compétition sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en **ANNEXE 1 « PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES »** si nécessaire,
- 1.3 Les règles de classe IMOCA 2020,
- 1.4 Les règlements fédéraux,
- 1.5 Les RSO (Réglementations Spéciales Offshore World Sailing) 2020/2021 catégorie 2 pour l'épreuve 48H AZIMUT,  
  
La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil préciser en **ANNEXE 4 « INFORMATIONS DIVERSES »**,
- 1.6 En application de la Régulation 20 du World sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice,
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au PC presse du Défi Azimut.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 **Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au niveau de l'accès ponton.**  
Mât arborant un pavillon « **AZIMUT** ».
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

## 5. PROGRAMME DES COURSES

Le **DEFI AZIMUT** se décline en trois épreuves :

- Les **RUNS AZIMUT** (en équipage) (grade 5A).
- Les **48H AZIMUT** (en solitaire +1 veilleur +1 médiaman ) (grade 4).
- Le **TOUR DE GROIX AZIMUT** (grade 5A).

### Mercredi 09 septembre à 10h00 :

**Briefing d'avant-courses** à l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly obligatoire pour les skippers et ouvert à la Presse.

Conformément au décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 du port du masque est obligatoire.

**5.1** Les courses sont prévues selon le programme suivant :

#### Le mercredi 09 Septembre 2020

##### **RUN AZIMUT** - CHRONO EN EQUIPAGE

Les « **RUNS AZIMUT** » se courent avec un équipage de 8 personnes maximum, dont une personnalité prévue par Azimut.

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques ou sanitaires.

Une liste d'équipage sera remise à l'organisation du Défi Azimut.

10h00 : Briefing d'avant course à l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly.

10h45 : Questions/réponses à l'auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly

11h00 : Échange presse skippers au Karré de la Cité de la Voile Éric Tabarly

14h00 : Départ du port

15h30 : Mise à disposition du Comité Course 2 à 4 tentatives devraient être possibles par concurrent.

18h00 : Fermeture de la ligne des Runs.

20h00 : Soirée Azimut (Espace Muséo Cité de la Voile Eric Tabarly).

#### Le jeudi 10 septembre 2020

##### **48H D'AZIMUT** – EN SOLO

Les **48H D'AZIMUT** se courent en solitaire (parcours d'environ 500 milles nautiques).

Un média-man doit-être présent. Il ne peut participer à la performance du bateau.

Un veilleur peut-être présent. Il ne peut participer à la performance du bateau.

Une liste d'équipage sera remise à l'organisation du Défi Azimut.

14h00 : Départ du port

15h30 : Mise à disposition du Comité Course

Le parcours sera élaboré par Gildas Morvan, (directeur de course) en fonction des conditions météorologiques, il sera disponible au plus tard le mercredi 09 septembre 2020 à 10H00.

#### Samedi 12 septembre

Arrivée des IMOCA

10h – 16h00 : Repas des navigants du 48h (communication du lieu à venir).

20h00 : Soirée IMOCA-AZIMUT (communication du lieu à venir)

## Dimanche 13 septembre 2020

### TOUR DE GROIX AZIMUT - EQUIPAGE (Record détenu par Vincent Riou en 1h 08" 10')

Le chrono se court en équipage complet (8 personnes maximum),  
**ou**,  
en configuration « Ocean Race ».

Le mode « Ocean Race » impose un équipage de 5 équipiers ou 6 en mode mixte.

Quelle que soit la configuration choisie, en plus de l'équipe navigante, une personnalité sera proposée par Azimut.

Un classement « record » sera établi pour l'ensemble de la Flotte quel que soit le nombre d'équipiers.

Un classement « Ocean Race » sera valorisé pour les bateaux en configuration «Océan Race».

10h00 : Livraison des paniers repas sur chaque bateau par Azimut pour l'équipage.

11h00 : Départ du port.

13h00 : Mise à disposition du Comité Course pour le Tour de Groix.

17h00 : Remise des prix du Défi Azimut (lieu à confirmer selon mesures sanitaires à date).

**La présence des skippers est obligatoire à la remise des prix.**

- 5.3** Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.  
Le pavillon de classe sera le pavillon IMOCA Globe Series.

## 6. LES PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon IMOCA .

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe 2 «Zone de course »**.

## 8. LES PARCOURS

- 8.1** Les parcours sont décrits en « **Annexe 3 - Description des parcours**» incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le coté duquel chaque marque doit être laissé."  
"La longueur des parcours sera donnée à titre indicatif."

- 8.2** Le Directeur de Course indiquera le parcours choisi au plus tard lors du briefing des skippers qui aura lieu le mercredi 9 septembre 2020 à 10h00 à l'auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly.

### 8.3 Parcours 48H Azimut :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course pourra envoyer le pavillon « D »



, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

- 8.4** Les parcours, les portes ou les marques à contourner pourront être réduits sont précisés en « **Annexe 3 - Description des parcours** » .

## 8.5 Pointage officiel à une marque :

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en « **Annexe 3 - Description des parcours** » (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en « **Annexe 5 Pointage Officiel à une marque** ». Ce pointage peut être réalisé à l'aide des balises remises aux concurrents. Il se réalise automatiquement au passage des marques « waypoint Azimut 1 » et « waypoint Azimut 2 ».

## 9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées en « **Annexe 3 - Description des parcours** » .

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

### 9.3 Marque manquante :

En l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un « pavillon M », les skippers devront passer à la position géographique de cette marque en « Latitude et Longitude », référencée dans les documents nautiques officiels (SHOM). Ils devront passer à cette position conformément aux dispositions de la RCV 28.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sont considérées comme obstacles les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques),. Les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes zones interdites à la navigation par les présentes I.C

Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées. Voir cartes marines SHOM des zones de parcours : 7031 ; 7032 ; (7138 ; 7139) ; 7140.

## 11. LE DÉPART

11.1.: La description de la ligne de départ est donnée en « **Annexe 3 - Description des parcours** ».

### 11.2. 48H D'AZIMUT et le tour de GROIX AZIMUT :

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 modifiée comme suit :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon IMOCA et un signal sonore	8
Préparatoire	Pavillon « P » ou « I » et un signal sonore	4
Minute	Amené du pavillon « P » ou « I » et un long signal sonore	1
Départ	Amené du pavillon IMOCA et un signal sonore	0

### 11.3 Rappel individuel annoncé en VHF :

Le Comité de course pourra annoncer toutes ses actions ou ses intentions par VHF (canal 77). Les bateaux ayant enfreint la RCV 29.1 ou 30.1 seront si possible avertis par le Comité de Course, par VHF sur le canal de course, au plus tôt 1 minute après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie RCV 29.1, 30.1 et 62.2).

## **12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS, RÉDUCTION OU ANNULATION D'UNE COURSE**

- 12.1** Dans les cas prévus par la RCV 32.1 et en application de la RCV 90.2(c) :  
Le Comité de Course pourra réduire, modifier un parcours ou annuler une course en cours.  
La Direction de Course ou le Comité de Course pourront être amenés à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer.  
Ces notifications ou directives seront transmises aux skippers par VHF ou Iridium ou téléphone GSM par la Direction de Course qui devront en accuser réception. Les skippers devront alors se conformer aux consignes verbales.  
Une réduction ou modification du parcours pourra se faire à une marque de parcours prévue aux présentes Instructions de course ou à une ou des marques virtuelles positionnées en longitude et latitude. Ceci modifie les RCV 32 et 33.

## **13. LES ARRIVÉES**

La description des arrivées est donnée en « **Annexe 3 - Description des parcours** »

## **14. SYSTÈME DE PÉNALITE**

- 14.1** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3** Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## **15. TEMPS LIMITES**

### **48H D'AZIMUT**

Fermeture de la ligne d'arrivée le samedi 12 septembre 2020 à 23h00.

## **16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

- 16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé près du chapiteau. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2** Pour chaque classe, le temps limite de dépôt des réclamations ou des demandes de réparation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de dépôt des réclamations ou des demandes de réparation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4** Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

- 16.5** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors),
  - Publicité,
  - Bateaux accompagnateurs,
  - Évacuation des détritrus,
  - Limitation de sorties de l'eau,
  - Communication radio et téléphone,
  - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection.
- 16.6** Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
  - b. Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.  
Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## **17. CLASSEMENT**

- 17.1** Il y aura 3 classements officiels:
- Les RUN AZIMUT
  - Les 48H AZIMUT
  - Le TOUR DE GROIX AZIMUT

Un prix spécial sera remis au mediaman qui aura recueilli le plus de votes des internautes.

## **18. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- 18.1** Le port d'équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour toutes les personnes embarquées sur un IMOCA (équipiers, mediaman, veilleur...) dès la sortie du port, jusqu'au retour au port (ceci modifie la RCV 40).
- 18.2** Contrôle à la sortie et au retour :
- A chaque épreuve, chaque bateau doit se manifester au comité course ou à la direction de course par VHF.  
L'émargement retour : un bateau qui finit est considéré comme ayant émargé.  
Un bateau qui abandonne doit le signaler au Directeur de Course – voir §18.3.
- 18.3** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler aussitôt que possible par téléphone au Directeur de Course, Gildas Morvan au **06 62 48 85 44** ou par mail : [morvangildas29@gmail.com](mailto:morvangildas29@gmail.com).
- 18.4** Le canal VHF utilisé en course est le **77**.  
**Double veille** sur canaux **77/16** obligatoire.
- 18.5** Pour les **48H d'AZIMUT** et le **TOUR DE GROIX AZIMUT**, les concurrents devront allumer leur système AIS pendant toute la durée de la course (émission et réception), ainsi que leur standard « C ».
- 18.6** **Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle :**  
Des contraintes existent pour la navigation à la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient, ces contraintes sont précisées en **Annexe 4 – Informations diverses**.
- 18.7** Nous vous préconisons d'avoir toujours à proximité de vous un feu à main, ceci afin que votre repérage en cas de demande d'assistance soit le plus rapide possible.

## **19. MODIFICATION DE L'EQUIPAGE**

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques ou sanitaires.

## **20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

### **20.1. Contrôle de jauge**

Il n'y aura pas de contrôle de jauge ou d'équipement. Cependant, afin de respecter une certaine équité sportive, il est demandé aux concurrents de se conformer aux caractéristiques de la jauge IMOCA.

### **20.2. Matériel de sécurité**

Chaque bateau devra posséder à son bord de l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur (règles de classe IMOCA).

## **21. PUBLICITE**

Les bateaux porteront obligatoirement un marquage Azimut, fourni par l'autorité organisatrice soit 2 pavillons Azimut (un dans chaque hauban) & 2 cagnards dès le mercredi 09 septembre jusqu'au dimanche 13 septembre 2020 20H00.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par des pavillons « AZIMUT ».

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS**

**23.1** Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de départ du signal préparatoire, jusqu'au départ.

**23.2** Les bateaux accompagnateurs seront identifiés de la façon suivante : pavillon « AZIMUT »

**23.3** La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## **24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

## **25. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

## **26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**27. ASSISTANCE**

Le routage est interdit.

**28. PRIX**

La remise des prix aura lieu le dimanche 13 septembre 2020 à 17h00.  
Le lieu sera confirmé au briefing en fonction des mesures sanitaires à date.

**29. DÉCISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**Directeur de Course : Gildas MORVAN**

**Président du Comité de Course : Yvon POUTRIQUET**

**Président du Jury : François LOZACHMEUR**



## ANNEXE 1 « PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*)**:

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67 (\*)**:

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70. 5 (\*)**:

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 78 (\*)**:

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3 (\*)**:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88 (\*)**:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*)**:

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R (\*)**:

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

## ANNEXE 2 « ZONES DE COURSES »

(La position GPS est le point central de chaque zone de départ - pour information)

La zone de départ et d'arrivée des **Runs AZIMUT** sera situé dans les Courreaux de Groix.

Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

**WGS84 : 47°39.500 N / 003°23.00 W**

La zone de départ des **48H D'AZIMUT** sera soit située dans les Courreaux de Groix

**WGS84 : 47°39.500 N / 003°23.00 W,**

soit au sud-ouest de la pointe du Talus

**WGS84 : 47°41.00 N / 003°30.00 W**

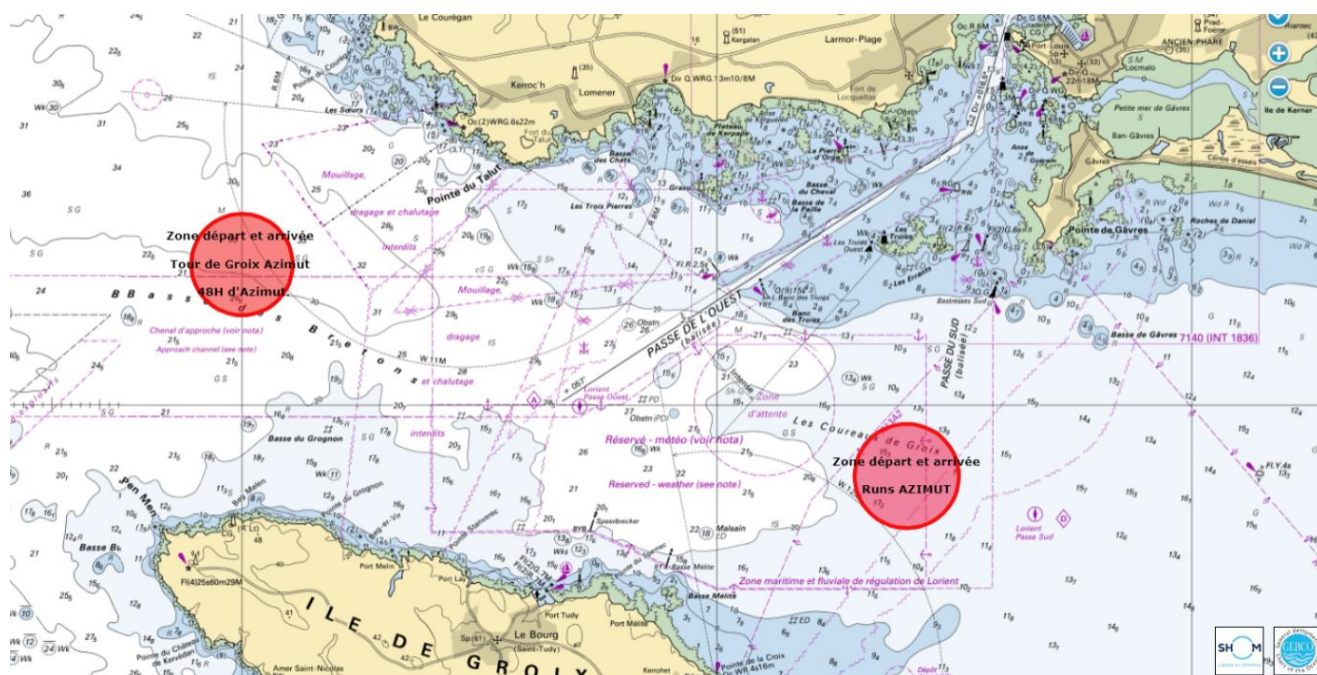
L'arrivée des **48H D'AZIMUT** sera située au sud-ouest de la pointe du Talus

Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

**WGS84 : 47°41.00 N / 003°30.00 W**

La zone de départ et d'arrivée du **TOUR DE GROIX AZIMUT** sera située au sud-ouest de la pointe du Talus. Ci-dessous position donnée à titre indicatif du centre de la zone.

**WGS84 : 47°41.00 N / 003°30.00 W**



## ANNEXE 3 « DESCRIPTION DES PARCOURS »

### A3.1 DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : bouées jaune jumbo PLASTIMO .

Marque d'arrivée : bouées jaune jumbo PLASTIMO .

Marque de dégagement : Bouée cylindrique **ORANGE** « Lorient la Base ».

## A3.2 RUN AZIMUT

Le principe est un parcours travers au vent d'une longueur d'environ 1,5 milles.  
2 à 4 tentatives devraient être possibles pour chaque concurrent.

**A3.2.1** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'ouverture de la ligne sur le bateau comité.

**A3.2.2** La ligne de départ sera ouverte à partir de 15h30 et fermera à 18 heures.

**A3.2.3 La ligne de départ** sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.  
Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

**A3.2.4 La ligne d'arrivée** sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.  
Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

**A3.2.5** Chaque concurrent devra se signaler en VHF(77) auprès du comité de course départ avant de franchir la ligne de départ du Run, le comité lui confirmera l'autorisation de prendre le départ.

### A3.2.6

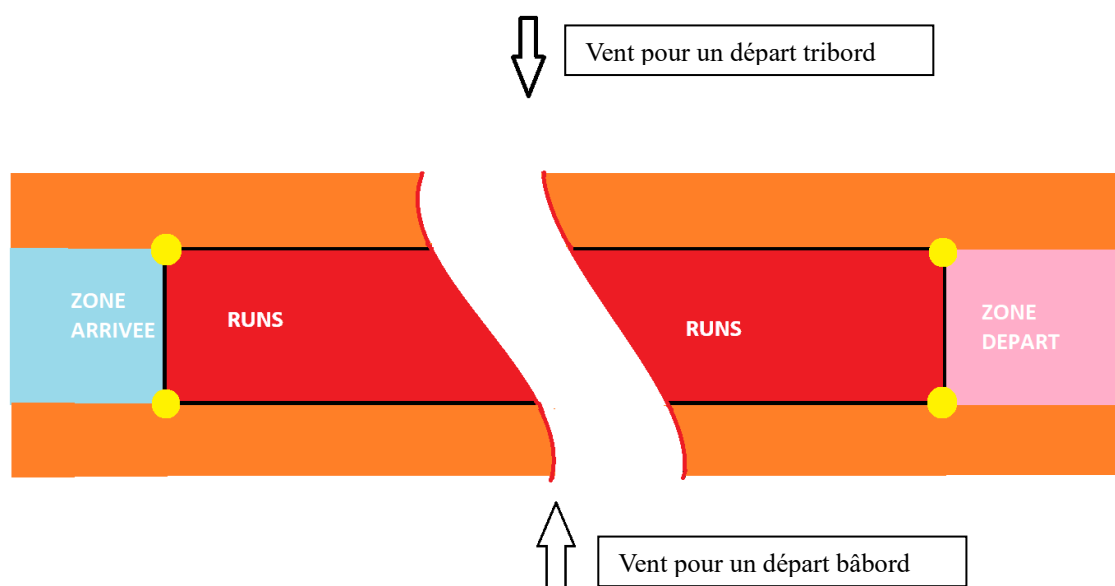
La zone Runs un rectangle ayant pour chaque angle une bouée jaune Plastimo, cette zone est réservée exclusivement au bateau qui a pris le départ, il est interdit aux bateaux à moteurs de couper cette zone.

La zone départ est une zone de 100 m de profondeur réservée au concurrent qui prend le départ, elle est interdite aux bateaux à moteurs.

La zone d'arrivée est une zone de 100 m de profondeur réservée au concurrent qui fini et dégage la ligne, elle est interdite aux bateaux à moteurs.

Les concurrents, qui souhaitent tenter un autre record ,devront rejoindre la zone de départ en passant sous le vent de la zone de Runs.

Pour des raisons de sécurité ( vitesse et foils) il est interdit de rentrer dans la zone de Runs, zone Départ, zone Arrivée et de s'approcher de plus de 50 M des bateaux qui sont en tentative de records.



### A3.3 48H AZIMUT

**Un parcours vous est proposé en fonction de la tendance météo. La position des waypoints Azimut 1,2 et 3 peut être modifiée en fonction de l'évolution météo. Le parcours vous sera confirmé au plus tard le mercredi 09 septembre au moment du briefing.**

**A3.3.1** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**A3.3.2 La ligne de départ** sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord.

Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.

Le bateau viseur sera positionné au plus près de la marque bâbord sur son côté bâbord

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

Il est interdit de passer entre la marque bâbord et le bateau viseur.

#### A3.3.3 Départ

Tout bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30 minutes** après son signal de départ sera considéré un bateau en retard conformément à l'IC-AC3.3.4.

#### A3.3.4 Bateau en retard :

a) un bateau qui ne serait pas en mesure de prendre le départ dans le délai de l'IC 11.2.2 pourra être autorisé à prendre le départ après décision du comité de course et de la direction de course, dans un délai de **6 heures** au maximum après le signal de départ de la course.

b) Le bateau devra prendre le départ en coupant la ligne de départ matérialisé par une ligne virtuelle définie par deux points correspondant à la position réelle des marques de la ligne de départ. Ces deux points seront transmis au directeur de course lorsque la ligne sera en place. Un pointage officiel des bateaux sera effectué avec les balises de positionnements Yellow Brick, les bateaux devront passer cette ligne en respectant les côtés requis et continuer leur course..

#### A3.3.5 Arrivée

**La ligne d'arrivée** sera matérialisée/

- entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son côté tribord.
- Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.
- par une ligne virtuelle, le samedi 12 septembre 2020 à partir de 17H00, définie par deux points correspondant à la position réelle des marques de la ligne d'arrivée. Ces deux points seront transmis au directeur de course lorsque la ligne sera en place et diffusé aux concurrents. Un pointage officiel des bateaux sera effectué avec les balises de positionnements Yellow Brick, les bateaux devront passer cette ligne en respectant les côtés requis et finir.

#### A3.3.6 Procédure d'arrivée

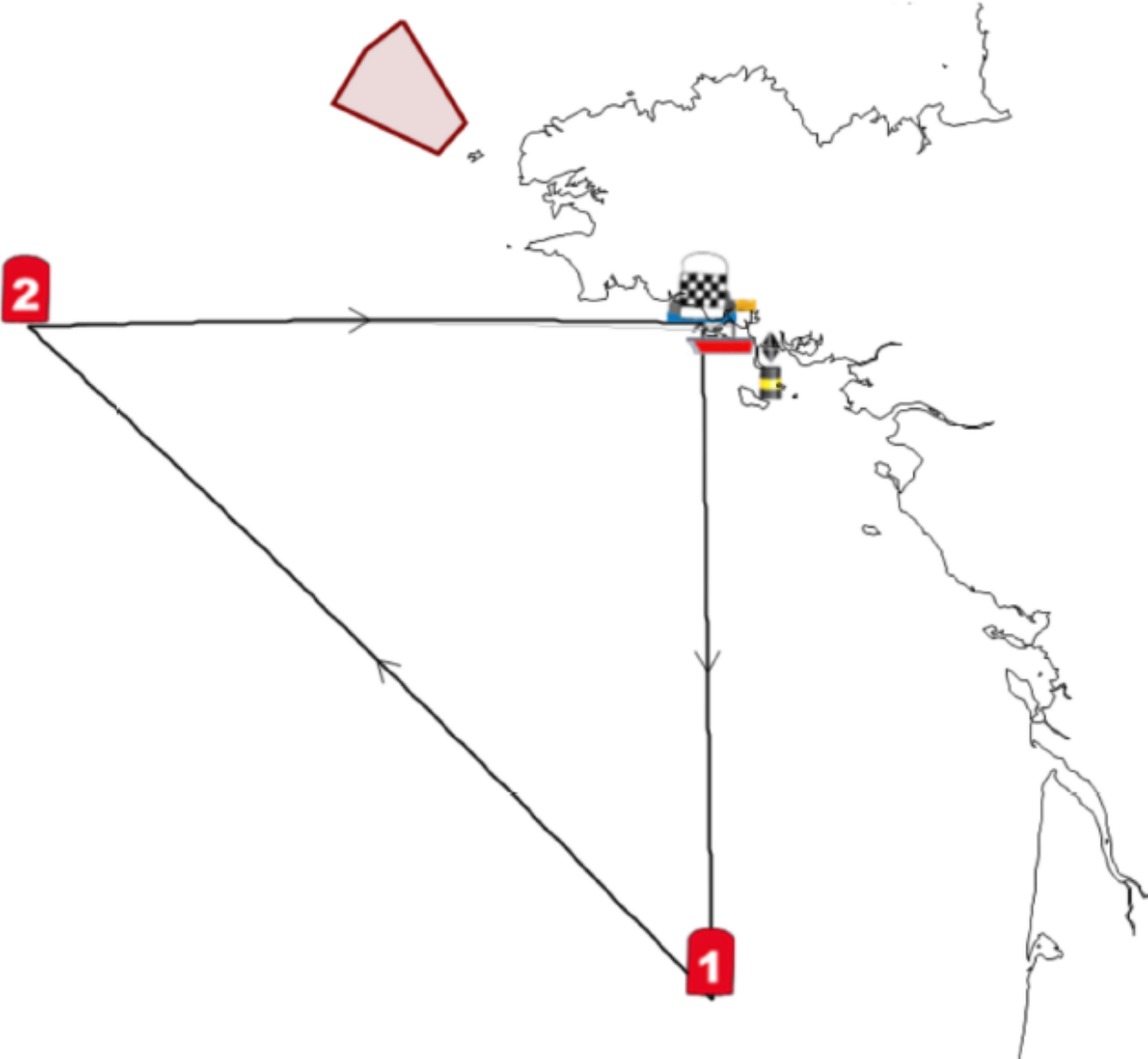
Lorsqu'il sera à une distance d'environ **5 milles** nautiques de la ligne d'arrivée, chaque skipper devra avertir le Comité de Course par VHF, sur le canal de course (77), de son prochain franchissement de la ligne. Il devra renouveler son appel jusqu'à l'accusé réception du Comité de Course.

Un auto-pointage pour l'arrivée devra réalisé, le samedi 12 septembre 2020 après 17H00 ou en cas d'absence du bateau comité, en envoyant un SMS au **06 62 48 85 44** ou par mail : [morvangildas29@gmail.com](mailto:morvangildas29@gmail.com).

#### A3.3.7 fermeture de la ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée sera fermée le samedi 12 septembre à 23H00.

Exemple de parcours(donné à titre indicatif)



---

### A3.4 TOUR DE GROIX AZIMUT

**A3.4.1** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**A3.4.2 La ligne de départ** sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord.

Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son coté tribord.

Le bateau viseur sera positionné au plus près de la marque bâbord sur son coté bâbord

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

Il est interdit de passer entre la marque bâbord et le bateau viseur.

**A3.4.3** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

**A3.4.4 La ligne d'arrivée** sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son coté tribord.

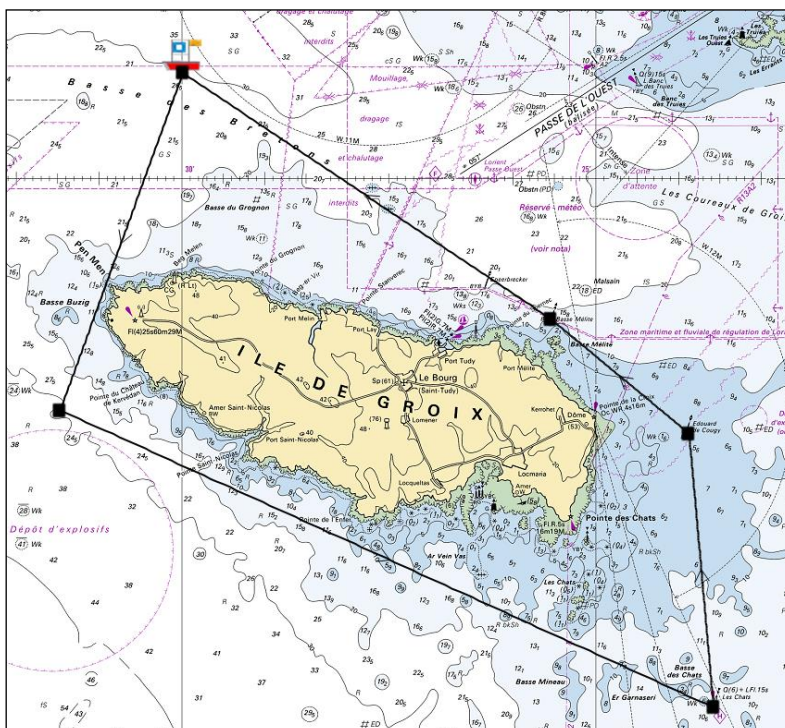
Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

### A3.4.5 Parcours.

*Positions GPS données pour information*

- 1- Départ
- 2- Pointe de Pen-Men à contourner à laisser à bâbord
- 3- Bouée cardinale Sud "les Chats" à contourner à bâbord \*  
47°35,80 Nord et 3°23,50 Ouest
- 4- Bouée cardinale Est "Edouard de Cougy" à contourner à bâbord \*  
47°37,93 Nord et 3°23,89 Ouest
- 5- Bouée cardinale Nord "basse Méliste" à laisser à bâbord  
47°38,84 Nord et 3°25,54 Ouest
- 6- Bouée cardinale Est "Speerbrecker" à laisser à bâbord  
47°39,10 Nord et 3°26,34 Ouest.
- 7- Arrivée :

\* Voir ANNEXE 5 « POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE »



## ANNEXE 4 « INFORMATIONS DIVERSES »

### HEURES DE MARÉES : heure locale

47°45' N 3°21' W		Lorient ☆	
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 09	03h35	1,81m	
	09h10	4,11m	51
	15h59	2,00m	
	21h45	4,00m	45
Jeu. 10	04h20	2,04m	
	10h01	3,86m	40
	16h54	2,21m	
	22h55	3,73m	35
Ven. 11	05h18	2,23m	
	11h29	3,68m	32
	18h10	2,31m	
Sam. 12	00h39	3,64m	30
	06h37	2,29m	
	13h28	3,73m	31
	19h39	2,21m	
Dim. 13	02h13	3,80m	35
	08h02	2,13m	
	14h44	4,02m	42
	20h53	1,90m	

(Heures légales à Lorient)

### HEURES LEGALES LEVER ET COUCHER DU SOLEIL : heure locale

#### LORIENT

Date	LEVER	COUCHER
10/09/2020	07H44	20H35
11/09/2020	07H46	20H32
12/09/2020	07H47	20H30

### NAVIGATION DANS LA RADE

#### Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilégiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

#### Circulation dans les chenaux

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

#### Priorité dans les chenaux

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gêne le passage d'un navire important (règle 9 c).

#### Vitesse maximum

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument



## Signaux au mât de la citadelle de port louis

3 feux clignotants :

**Rouge** : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage).

**Vert** : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire).

### **RECOMMANDATIONS**

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régates.

**Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Directeur de course ou Comité de Course être disqualifié pour l'ensemble des courses.**

## ANNEXE 5 « POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE »

Le Comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en « **Annexe 3 - Description des parcours** » (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du Comité de course arborant le « 2ème substitut » et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau Comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Si une porte virtuelle est définie par deux points dans la course, un pointage officiel des bateaux sera effectué avec les balises de positionnements Yellow Brick, les bateaux devront passer cette porte en respectant les côtés requis et continuer leur course. La ou les portes seront précisées en annexe parcours.

**Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.**

Si par la suite, le Comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

**Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :**

*Positions GPS données pour information.*

Cardinale Sud des Chats, WGS84: 47°35,80 Nord et 3°23,50 Ouest

Cardinale Est Edouard de Cougy, WGS84: 47°37,93 Nord et 3°23,89 Ouest

« waypoint Azimut 1 »

« waypoint Azimut 2 »

## ANNEXE 6 CONTACTS

### ORGANISATION DEFI AZIMUT

Jean-Marie Corteville – 06.07.26.07.93 - corteville@azimut.net

Candice Crépeau – 06.61.83.17.97 – candice.crepeau@azimut.net

### DIRECTION DE COURSE

Gildas Morvan – 06.62.48.85.44 – morvangildas29@gmail.com

### PRESIDENT DU COMITE DE COURSE

Yvon Poutriquet – 06.52.18.35.46 – poutriquetyvon@yahoo.com

### PRESIDENT DU JURY

Francois Lozachmeur - francois.lozachmeur@orange.fr

### REPRESENTANT CNL

Arnaud Hillion – 06.09.80.42.87 – arnaud@cnelorient.com

### ASSISTANCE MEDICALE DEFI AZIMUT

Docteur Yves Lambert

Tel : +33 6 88 80 19 44

Mail : amcalteam@gmail.com (la messagerie est commune à 3 medecins).

### PORT DE LA BSM

Responsable du port Lorient La Base:

Julien Bothuan – 02.97.87.00.46 / 06 31 31 20 18  
port-lorientlabase@sellor.com

Agent portuaire :

Marion Carn – 02.97.87.00.46  
[port-lorientlabase@sellor.com](mailto:port-lorientlabase@sellor.com)

### RESPONSABLE PORT DEFI AZIMUT

Accueil bateaux, placement, aide à la manœuvre :  
Hervé Laurent – 06.71.69.17.33